



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2006

**Place de la Brèche - Décision de principe de la délégation de service
public du parking**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY Gérard NEBAS Gilles FRAPPIER Luc DELAGARDE Guillaume
JUN Rodolphe CHALLET Paul SAMOYAU Amaury BREUILLE Robert
PLANTECOTE Jacques LAMARQUE Gérard ZABATTA Michel GENDREAU Nicole
GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS Andrée CHAREYRE Annie COUTUREAU Isabelle RONDEAU
Bernard JOURDAIN Madeleine CHAIGNEAU Danièle GANDILLON Michel
PAILLEY Yannick TARDY Marie-Edith BERNARD Catherine REYSSAT Franck
GIRAUD Dominique GUIBERT Marc THEBAULT Jacqueline LEFEBVRE Elisabeth
BEAUVAIS Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN - Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard
ZABATTA - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Françoise BILLY - Elsie COLAS donne
pouvoir à Andrée CHAREYRE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Valérie UZANU Joël RENOUX Alain GARCIA Stéphane TRONEL Karen NALEM
Catherine DEGUERCY Françoise HALAT Michelle LE FRIANT Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2006

DELIBERATION D20060511

DREMOS

**Place de la Brèche - Décision de principe de la délégation de
service public du parking**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La réalisation du parking souterrain de la place de la Brèche, intégré à l'opération de la place, constitue un des éléments fondamentaux assurant la reconquête et la requalification de cet espace public. Elle permet de conduire une politique ambitieuse et nécessaire en matière de stationnement, et plus généralement de déplacement.

Le rapport, joint en annexe, décrit les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

En vue de procéder à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking de la Brèche, il est nécessaire de constituer une commission composée de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus au sein de l'Assemblée Municipale.

Il est à noter que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Je vous propose que les listes de candidats soient déposées au plus tard le 15 décembre à 16 heures au secrétariat de la Direction du Secrétariat Général de la ville de Niort.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18 et 1413-1, et compte tenu du rapport de présentation joint à la présente délibération, ainsi que de l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission consultative des services publics locaux réunie le 28 novembre 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter pour le parking souterrain de la Brèche, le principe de délégation de service public par concession.
- Autoriser le Maire à lancer la procédure de publicité, et, si besoin est, à négocier, après avis de la commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil Municipal.
- Fixer au 15 décembre 2006 la date limite à laquelle devront être remises les listes de candidatures pour l'élection des membres de la commission constituée dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking de la Brèche.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gérard NEBAS